ACTION pub nc
EVENTS

10 ANS

Salon

NATURE

Maison & Déco

6-7 septembre 2025

PARC FAYARD Dumbéa

ENTRÉE et PARKING GRATUITS

DOSSIER EXPOSANTS

ACTION PUB NC

SALON NATURE MAISON & DÉCO

10e ÉDITION

6 ET 7 SEPTEMBRE 2025 DE 8H À 17H

Le Salon Nature Maison et Déco fête cette année sa 10ème édition !

Depuis sa création, il est devenu l'un des événements incontournables de la Nouvelle-Calédonie. Chaque année, entre 100 et 130 exposants viennent rencontrer de 15 000 à 18 000 visiteurs passionnés par l'univers du jardin, de la maison, de la décoration, de l'éco-responsabilité et plus encore.

Toujours dans un cadre unique qu'est le Parc Fayard, ce salon se distingue par son ambiance naturelle et apaisante, idéale pour exposer vos produits et services.

Le succès de ce Salon repose en grande partie sur le partenariat fidèle de la Ville de Dumbéa.
Sans lequel cet événement n'aurait jamais pu avoir lieu. Cependant, cette année, suite à des pertes logistiques importantes subies par la commune, il devient nécessaire de faire face à de nouveaux défis. En effet, pour garantir la sécurité du site et répondre aux besoins techniques, nous organisateur, devons louer du matériel spécifique, tel que des barrières de sécurité Heras, de nombreux tableaux électriques et d'autres équipements logistiques. Ce Salon existe grâce à votre soutien en tant qu'exposants et ne bénéficie d'aucune aide institutionnelle. Nous mettons tout en œuvre pour maintenir des tarifs aussi attractifs que possible, malgré les contraintes logistiques et financières auxquelles nous devons faire face cette année.

Nous vous remercions sincèrement par avance de continuer à être à nos côtés pour cette 10ème édition.

POURQUOI PARTICIPER À CETTE 10ÈME ÉDITION ?

- **VISIBILITÉ EXCEPTIONNELLE :** Attirez l'attention de milliers de visiteurs intéressés par vos produits dans un cadre unique et convivial.
- **RÉSEAUTAGE ET OPPORTUNITÉS :** Profitez de 10 ans d'expérience pour rencontrer des clients, partenaires et autres professionnels du secteur
- **AMBIANCE UNIQUE :** Cet événement annuel attire une clientèle fidèle, avide de découvrir les dernières tendances en matière de nature, maison et déco.

2 JOURS DE SALON !

LE PARC FAYARD !

2 accès publics gratuits
Parc et parking sécurisés
Restauration SUR place
Électricité et eau - Commodités

LE SALON RELAYÉ PAR LES MÉDIAS

Dossier de presse,
Page Facebook Salon Nature
Relais radio
Publicités en amont (4x3, presse, digital...)

UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLES,

Les stands seront mis en avant, avec descriptions et interviews éventuelles. Les promotions, jeux ou opérations spéciales, seront annoncés et animés avec joie !

VOUS VOULEZ ÊTES EXPOSANT ?

RESTAURATEURS / MÉTIERS DE BOUCHE

Produits et artisanat du terroir
Produits issus de l'agriculture bio
Recettes et restauration «authentiques»

ARTISANS / COMMERÇANTS / ENTREPRENEURS :

Aménagement extérieur & intérieur
Constructeur - Solaire
Artisanat d'art local - Artiste
Décoration tendance - Designer
Éco-habitat - Écotourisme - Écolodge
Énergies renouvelables
Horticulture - Jardinage - Pépiniériste
Plantes / Fleurs
Produits alternatifs - Produits malin
Santé - Bien et mieux être
...

SALON NATURE MAISON & DÉCO
10e ÉDITION

DATES, LIEUX ET HORAIRES

Le Salon Nature Maison & déco se déroule le samedi 6 et le dimanche 7 septembre 2025 au Parc Fayard de Dumbéa, de 8h à 17h le samedi et le dimanche.

PAIEMENT ET CONDITIONS DES INSCRIPTIONS

Pour chaque réservation est demandé des piéces justificatifs (voir sur la fiche d'inscription). Votre inscription sera prise en compte **UNIQUEMENT** à reception du dossier complet accompagné du réglement de votre emplacement. *(inclus 10 000F de frais d'inscriptions engagés pour la préparation de l'évènement, non-remboursables en cas d'annulation des deux parties ou de report de la manifestation).*

INSTALLATION DES STANDS

La surface d'installation sera indiquée dès l'inscription et devra être strictement respectée ;
- Un numéro au sol indiquera précisément l'emplacement
- Si dépassement, facturation supplémentaire de 1200 F du m^2.

À l'issue de l'installation, les véhicules devront se garer au parking des exposants.
- Aucun véhicule n'est autorisé à rester sur le site ou à pénétrer sur le parc avant évacuation complète du public.

L'exposant ne peut quitter son emplacement avant la fermeture au public.

Il est interdit de partager son stand avec une autre personne et d'exercer une activité non renseignée sur le contrat d'engagement.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

L'électricité est fournie aux stands demandeurs : Il est impératif d'indiquer les appareils et leurs puissances en WATT dans le tableau de la fiche d'inscription. **Tout appareil non déclaré sera refusé.**
Toutes les installations électriques seront vérifiées par le prestataire, un agent de la mairie ou un électricien missionné.
Toutes les rallonges électriques devront, dans la mesure du possible, être mises en aérien et hors de portée du public.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

L'exposant doit avoir souscrit une assurance en Responsabilité Civile garantissant son activité et celle de ses collaborateurs ou ses produits pour la durée de la manifestation et en fournir l'attestation dès l'inscription.

L'exposant doit disposer de sa propre poubelle et prendre soin de la vider régulièrement ainsi que le samedi soir dans le container prévu à cet effet.

VENTE DE BOISSONS
- Il est formellement interdit d'introduire et de vendre de l'alcool sur le site.
- Un contrôle inopiné peut-être effectué par un membre de l'organisation.

> Toute infraction entraînera la fermeture du stand.

GARDIENNAGE

Un gardiennage des installations sera assuré dès **le jeudi 4 septembre 2025 à partir de 17h jusqu'au lundi 8 septembre à 7h.**
Les exposants restent toutefois responsables de leur stand et du matériel qui y est entreposé. En effet, la société de gardiennage est contactée pour assurer la sécurité du parc et non celles des stands en particulier. Par conséquent, il appartient à tous les exposants de prendre les précautions utiles afin de ne pas laisser les objets de valeur sur leurs stands.

STATIONNEMENT :
- les exposants doivent impérativement se garer sur le parking qui leur est dédié.

Le stationnement le long de la RT1 est soumi à un arrêté municipal et verbalisé à 15.000 F

Contact : ACTION PUB NC : Dany 77 22 27 - Laura 544 544

E-mail : actionpubevents@gmail.com

STAND N°.....

SALON NATURE MAISON & DÉCO 6 et 7 septembre 2025

FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enseigne / associations : .....

Adresse : .....

Activité / produits proposés : .....

.....

N° de RIDET : ..... Nom et prénom du responsable (représentant légal) : .....

Tél. portable : ..... E-mail : .....

Nombre de personnes sur le stand : .....

Superficie		*PRIX pour les 2 jours*
ESPACE MARCHÉ - NON COUVERT		
9 m² (3x3m)	☐	**25 000 F**
18 m² (6x3m)	☐	**45 000 F**
27 m² (9x3m)	☐	**57 000 F**
36 m² (6x6m)	☐	**75 000 F**
50 m² (10x5m)	☐	**85 000 F**
100 m² (10x10m)	☐	**145 000 F**
Éléctricité (max. 3000W)	☐	**5 000 F**
m² supplémentaire (au délà de 50m²)	☐	**1 200 F / m²**
ESPACE MARCHÉ COUVERT : eau + électricité 3000W **inclus**		
18 m² **[+ 1200 F le m² suppl.]**	☐	**55 000 F**
36 m² **[+ 1200 F le m² suppl.]**	☐	**95 000 F**
ESPACE CULINAIRE : eau + électricité 6000W **inclus**		
Stand couvert 18 m² + 10 m² d'espace de sécurité	☐	**80 000 F**
Roulotte Salée max 18 m²	☐	**55 000 F**
Roulotte Sucré max 18 m²	☐	**45 000 F**
Glace pilée max 18 m²	☐	**45 000 F**
Tuk tuk Café	☐	**35 000 F**
m² supplémentaire (au délà de 18m²)	☐	**1 800 F / m²**
Electicité sup. (6000 à 9000 W)	☐	**5 000 F**
Véhicule frigo (3000W inclus)	☐	**12 000 F**

DOCUMENTS À FOURNIR :

ESPACE MARCHÉ :
- ☐ Copie du Ridet
- ☐ Responsabilité civile
- ☐ Annexe 1
- ☐ Réglement

ESPACE CULINAIRE :
- ☐ Copie du Ridet
- ☐ Responsabilité civile
- ☐ Annexes 2 / 3 / 4
- ☐ Réglement

JEUX & ANIMATIONS

Je souhaite être mis en avant et offrir un cadeau pour les jeux :

☐ **OUI** ☐ **NON**

Nombre de cadeau : .....

Valeur du cadeau : .....

Détail du cadeau : .....

En 2024, plus de 200.000 F de cadeaux on été offert pendant le weekend !

RÉGLEMENT

Par chèque à l'ordre de ACTION PUB EVENTS

Par virement bancaire : **BNC 14889 00081 08768808282 28**

Montant total : .....

Payé le : .....

- ☐ Espèce
- ☐ Virement
- ☐ Chèque : .....

Votre inscription sera prise en compte UNIQUEMENT à réception du dossier complet accompagné du règlement de votre emplacement.

Je soussigné(e), (Nom et prénom) .....

ÊTRE DANS LA «MOUVANCE» ÉCOLO, RESPECTER LES LIEUX, AMÉNAGER LE STAND DE MANIÈRE ATTRACTIVE.

☐ **J'ai lu et accepte les conditions de participation au salon.**

Date, cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

Contact : ACTION PUB NC : Dany 77 22 27 - Laura 544 544

E-mail : actionpubevents@gmail.com

Annexe 1

FICHE TECHNIQUE : ESPACE MARCHÉ

1. Installation

Le site sera ouvert aux véhicules : le jeudi 4 et vendredi 5 septembre de 8h à 17h pour l'installation.
Le samedi et le dimanche, l'accès à votre stand en voiture est autorisé de 6h à 7h30 et après 17h *(sous réserve de l'évacuation complète du public)*
Tous les véhicules doivent quitter le site avant 7h30 (30 min avant l'ouverture au public).

Votre stand doit être prêt le samedi 6 septembre à 7h00 votre présence est obligatoire.
AUCUN VÉHICULE NE SERA AUTORISÉ SUR LE SITE EN DEHORS DE CES HORAIRES !

2. Sécurité sur le stand :

Action Pub l'organisateur ne fournit **pas** de matériel. Vous devez venir avec votre équipement (tivolis, tables, chaises,etc.).

- Votre Tivoli : il doit être en bon état et lesté convenablement avec des poids réglementaires (les bidons remplis d'eau ou de sable, les batteries ne sont pas acceptées).
- Votre stand : Les installations présentant des angles saillants, coupants ou tranchants doivent être calfeutrées ou capitonnées. Les piquets délimitant certains espaces doivent également être sécurisés par des bouchons empêchant de s'y blesser.
- L'électricité : est à disposition sur votre stand si vous en avez fait la demande dans votre fiche d'inscription. Votre stand peut être éclairé par vos soins (rappel : l'événement fermera à 17H heure de fermeture au public). Si vous utilisez de l'électricité :
  - Vous devez vous munir d'un extincteur aux normes CE.
  - **Les prises et câbles électriques devront être hors sol** et hors passage de personnes
  - Les enrouleurs électriques doivent impérativement être déroulés entièrement, même si l'appareil alimenté est à proximité directe.

Le matériel électrique utilisé sur votre stand doit être aux normes et non défectueux. Vos rallonges doivent être en bon état. **Tout matériel défectueux sera interdit.**

3. Autres informations :

- Un parking exposant, est à disposition, il est impératif de respecter vos espaces et de ne pas stationner à la place du public et ou PMR
- Le stationnement le long de la RT1 est soumis à un arrêté municipal et verbalisé 15.000 F par la Police.
- Le site est gardé du jeudi 4 septembre à 17h au lundi 8 septembre 7h.
- La vente et/ou la consommation d'alcool est strictement interdite sur le site
- Il est interdit de dormir sur site.
- Il est impératif de gérer et évacuer vos déchets, merci de vous munir de votre propre poubelle.

4. Détails appareils électriques :

Veuillez préciser ci-dessous tous les appareils électriques que vous utiliserez avec les capacités correspondantes
Attention l'électricité est disponible uniquement dans la zone indiquée sur plan, un supplément vous sera facturé.

Nom de l'appareil	WATT
TOTAL WATT =	

Maximum 3000W

Bouilloire	2.200 W	Lumière	1.000 W
Cafetière	1.800 W	Ordinateur	1.000 W
Chargeur Mob.	200 W	TPE	500 W
Fontaine à eau	500 W	TV	100 W

Je soussigné(e) _____Certifie avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.
Le _____ à _____

Signature :
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Annexe 2
ATTESTION : DÉCLARATION SIVAP & RESPECT DES NORMES D'HYGIÈNES

Je soussigné(e)……..
exposant au Salon Nature Maison & Déco du 6 et 7 septembre au Parc Fayard atteste :

Avoir déposé le formulaire de déclaration de vente de denrées alimentaires auprès du SIVAP (Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire).c

Avoir déclaré la liste des produits mise en vente, le lieu où sont fabriqués les produits, la quantité proposée à la vente, le nombre de personne sur le stand ainsi que le matériel de stockage et de présentation des produits dans le respect des températures de conservation en liaison chaude ou froide.

M'engager à respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire incluant La manipulation des denrées alimentaires dans des conditions conformes, Le maintien des produits à des températures appropriées, L'utilisation d'équipements et de contenants propres et désinfectés, La prévention des contaminations croisées, Et toute autre exigence règlementaire en vigueur.

Pour les produits que vous voulez fabriquer, les températures de conservation doivent être rigoureusement respectées et sont :

- *Pour les matières premières (C55 brochettes, frites, jambon, mayonnaise, beurre...) la température sera de +4°C au maximum. Attention les frites crues non utilisées ne doivent pas être recongelées par la suite.*
- *Pour les produits fins chauds, la température sera de +63°C au maximum jusqu'à la vente au client.*

Le respect de ces températures du début de la préparation jusqu'à la consommation est obligatoire, cela impose :

- *Pour le transport : un véhicule frigorifique agréé ou des glacières contenant des plaques spécifiques ou de la glace (thermomètre obligatoire à l'intérieur).*
- *Pour le stockage sur le site de la manifestation : un réfrigérateur ou vitrine chauffante selon les besoins (thermomètre obligatoire à l'intérieur).*

Le certificat de « non-contagiosité » : *Il est émis par une structure ou parapublique, doit dater de moins d'un an et être présenté par toutes les personnes amenées à manipuler les denrées alimentaires.*
Pour le cas des personnes venant très occasionnellement ou une seule fois sur la manifestation, un certificat délivré par un médecin privé dans les 15 jours précédant la manifestation sera accepté.

La congélation : elle ne peut être réalisée que par un établissement muni d'un agrément d'hygiène et disposant du matériel approprié.
La décongélation : elle doit être réalisée dans une enceinte réfrigérée (glacière ou réfrigérateur) à la température de +4°C.
La décongélation à l'air libre ou dans de l'eau est absolument interdite.
L'emballage des denrées doit se faire au moyen de film plastique ou de papier aluminium.

Cette attestation n'est valable que pour cette manifestation

Je certifie avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.
Le _____ à _____

Signature :
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Annexe 3

FORMULAIRE DE DECLARATION DE VENTE DE DENREES ALIMENTAIRES DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE

Renseignements généraux.

RIDET : .....

Raison sociale ou identité de l'exposant : .....

Adresse postale complète (et BP si existante): .....

.....

Téléphone : .....Fax : ..... Mobilis : .....

Nom du responsable : .....

Nom de la manifestation : **.....**

Date et lieu de sa tenue : **.....**

Renseignements spécifiques.

Liste des produits ou catégories de produits mis en vente : .....

.....

Lieu où sont fabriqués les produits (adresse) : .....

.....

Quantité proposée à la vente (en kg ou nombre de portions unitaires) : .....

.....

Nombre de personnes présentes sur le stand : .....

Matériel de stockage et de présentation des produits pour le respect des températures de conservation en liaison chaude ou froide : .....

.....

NB : Cette déclaration n'est valable que pour cette manifestation

Je soussigné(e) .....déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent pour garantir la salubrité des produits que je proposerai à la vente et m'engage à respecter ces obligations.

FAIT A .....LE .....

NOM, QUALITE ET SIGNATURE …….....

Cette déclaration doit être adressée ***au moins 8 jours avant*** *la tenue de la manifestation à :*
M. le Chef du SIVAP, soit par courrier postal, soit par courriel (coordonnées ci-dessous)

Annexe 4.1

FICHE TECHNIQUE : ESPACE CULINAIRE

1. Installation

Le site sera ouvert aux véhicules : le jeudi 4 et vendredi 5 septembre de 8h à 17h pour l'installation.
Le samedi et le dimanche, l'accès à votre stand en voiture est autorisé de 6h à 7h30 et après 17h *(sous réserve de l'évacuation complète du public)*

Tous les véhicules doivent quitter le site avant 7h30 (30 min avant l'ouverture au public).

Votre stand doit être prêt le samedi 6 septembre à 7h00 : votre présence est obligatoire.
Heure de la commission municipale d'hygiène et de sécurité. : En cas d'absence la commission se réserve le droit de ne pas vous autoriser à ouvrir votre espace de vente.

AUCUN VÉHICULE NE SERA AUTORISÉ SUR LE SITE EN DEHORS DE CES HORAIRES !

2. Sécurité sur le stand :

Action Pub l'organisateur ne fournit **pas** de matériel. Vous devez venir avec votre équipement (tivolis, tables, chaises, rallonges, extincteurs etc.).

- Votre Tivoli : il doit être en bon état et lesté convenablement avec des poids réglementaires (les bidons remplis d'eau ou de sable, les batteries ne sont pas acceptées).
- Votre stand : Les installations présentant des angles saillants, coupants ou tranchants doivent être calfeutrées ou capitonnées. Les piquets délimitant certains espaces doivent également être sécurisés par des bouchons empêchant de s'y blesser.
- L'électricité :
    - Est à disposition sur votre stand si vous en avez fait la demande dans votre fiche d'inscription. Votre stand peut être éclairé par vos soins (rappel : l'événement fermera à 17H heure de fermeture au public). Si vous utilisez de l'électricité :
    - Vous devez vous munir d'un extincteur aux normes CE, aux normes et révisé.
    - **Les prises et câbles électriques devront être hors sol** et hors passage de personnes
    - Les enrouleurs électriques doivent impérativement être déroulés entièrement, même si l'appareil alimenté est à proximité directe.
    - Les appareils de cuisson et/ou les barbecues du stand couvert doivent être protégés de l'accès au public par un barriérage d'au moins 1m autour : **pas de tivolis au-dessus.**
        - Le public ne doit pas pouvoir s'approcher de la zone de chauffe (friteuses, plaques, bbq)

  Le matériel électrique utilisé sur votre stand doit être aux normes et non défectueux. Vos rallonges doivent être en bon état. **Tout matériel défectueux sera interdit.**

3. Hygiène :

Les conditions d'hygiène de votre stand doivent être irréprochables. Un contrôle sera effectué par la commission municipale d'hygiène et de sécurité avant l'ouverture de l'événement.
Vous devez être autonome pour le traitement des déchets issus de vos préparations.

4. Documents à fournir :

Au passage de la commissions, vous devez fournir :

- Une copie de la déclaration de vente de denrée alimentaires.
- Une copie de la responsabilité civile (celle-ci doit être affiché sur votre stand)
- Vos tarifs de vente (ceux-ci doivent être affiché et vu sur votre stand)

Annexe 4.2

5. Détails appareils électriques :

Veuillez préciser ci-dessous tous les appareils électriques (réfrigération, préparation, cuisson) que vous utiliserez avec les capacités correspondantes.

NB : Vous disposerez d'une capacité maximal de 6000W **au-delà des 6000 W nous facturons 5000F lors de l'inscription.**

	Nom de l'appareil	Puissance électrique
Appareil 1		
Appareil 2		
Appareil 3		
Appareil 4		
Appareil 5		
TOTAL WATT :		

Maximum 9000W

Bain marie	2.500 W	Gauffre	1.800 W
Barbe à papa	1.500 W	Glace pilée	1.800 W
Bouilloire	2.200 W	Lumière	1.000 W
Cafetière	1.800 W	Micro onde	1.500 W
Chargeur Mob.	200 W	Ordinateur	1.000 W
Congélateur	500 W	Panini	1.800 W
Croc monsieur	1.800 W	Plancha	2.000 W
Fontaine à eau	500 W	TPE	500 W
Frigo	1000 W	TV	100 W
Friteuse	2.000 W	Véhicule frigo	2.500 W
Friteuse Pro	3.600 W	Vitrine	2.200 W

Attention : Tous les appareils apportés lors de l'évènement et qui n'apparaissent pas dans la liste ne seront pas acceptés.

6. Autres informations :

- Un parking exposant, est à disposition, il est impératif de respecter vos espaces et de ne pas stationner à la place du public et ou PMR
- Le stationnement le long de la RT1 est soumis à un arrêté municipal et verbalisé 15.000 F par la Police.
- Le site est gardé du jeudi 4 septembre à 17h au lundi 8 septembre 7h.
- La vente et/ou la consommation d'alcool est strictement interdite sur le site
- Il est interdit de dormir sur site.
- Il est impératif de gérer et évacuer vos déchets, merci de vous munir de votre propre poubelle.

Pour toutes autres demandes liées à l'organisation de cet événement veuillez contacter :

ACTION PUB NC : Dany ou Laura NOURTIER, responsables et pilotes de l'évènement
Téléphone : 77.22.27 / 544 544
Mail : actionpubevents@gmail.com

Je soussigné(e) _____Certifie avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.
Le _____ à _____

Signature :
(Précédé de la mention lu et approuvé)